

EST-CE QUE VOUS ÊTES BIEN INFORMÉ-E-S ?

Internet est entré dans nos vies pour de bon!
Son potentiel est vraiment illimité et c'est
pourquoi il enchante les petits et les grands!
Cependant, comme dans toutes les choses, il y
a certaines règles qu'il est important de suivre
sur internet afin d'être en sécurité et de rendre
notre expérience en ligne encore meilleure!

Examinons de plus près ce à quoi
nous, les petits et les grands,
devons faire attention lorsque
nous sommes connectés!



Co-funded by
the European Union



help 
saferinternet **line**
210 6007686

Ligne d'assistance

safeLine 
www.safeline.gr

Ligne de contenu
illicite

Vie privée - Données personnelles

- Je sais que par données personnelles on entend toute information me concernant, par exemple où j'habite, ce que j'aime faire, etc.
- Je suis vigilant quant aux données personnelles que je partage en ligne et avec qui.
- Il est important de ne pas divulguer d'informations qui pourraient être utilisées pour me localiser dans le monde réel. Il peut s'agir de l'endroit où j'habite, de l'école que je fréquente, d'une photo de mon école ou de ma maison, des endroits que je fréquente, etc.
- Bien que nous ayons tous besoin de partager nos émotions, il est très important de ne pas le faire sur Internet ! Quelqu'un pourrait en profiter de manière négative au lieu de m'aider !
- Je me souviens que lorsque j'écris sur Internet (que ce soit sur un site de réseau social ou un blog), c'est comme si j'écrivais dans un grand journal ! Il peut être vu par des milliers de personnes !
- Je ne publie pas de photos de tiers sur Internet !
- Je configure la confidentialité sur les réseaux sociaux où j'ai un compte. Je peux trouver toutes les informations dont j'ai besoin sur le lien ci-dessous : <http://saferinternet4kids.gr/category/social-media-safety/>



Cyberharcèlement

Je me rappelle que...

- C'est drôle lorsque nous en rions tous et pas seulement l'un d'entre nous. Le cyberharcèlement est un acte très dangereux aux conséquences durables et traumatisantes pour l'enfant qui la subit et pour l'enfant qui l'observe !
- Si je partage, republie ou déclare que j'aime un message/ une vidéo/une photo qui intimide un enfant, je participe en fait à l'intimidation.
- Nous ne communiquons jamais nos mots de passe à qui que ce soit.
- Nous n'envoyons pas de messages lorsque nous sommes en colère.
- Nous ne répondons pas aux messages d'intimidation. Nous bloquons l'accès à l'expéditeur.
- Nous signalons notre problème à nos parents ou à d'autres adultes en qui nous avons confiance.

Je ne suis pas seul-e !
Les gens qui m'aiment peuvent
et doivent m'aider !

Consommation excessive « ADDICTION »

Une consommation excessive d'internet (jeux, réseaux sociaux, etc.) peut entraîner une « addiction », au point qu'un enfant/adolescent néglige ses centres d'intérêt (par ex.: ses passe-temps), ses amis, sa famille, ses obligations (école) pour passer le plus de temps possible sur internet !

➤ Je ne néglige pas mes obligations, mes proches ou mes intérêts au nom de l'internet !

Si un de mes amis présente un tel comportement, j'essaie de l'aider ! Je propose de sortir, de jouer, de parler et en aucun cas je ne l'évite ou ne l'abandonne !

➤ Je suis responsable de mes réactions et j'essaie donc de fixer mes propres limites quant à mon temps passé en ligne !

➤ Je joue à des jeux qui sont adaptés à mon âge et pas ceux qui sont adressés à des personnes plus âgées car ils sont d'habitude plus violents et, même si je ne le comprends pas, il me fait du mal.



Si je joue à des jeux électroniques ou que je m'adonne aux réseaux sociaux immédiatement après l'école, mes performances en cours et dans mes autres activités seront considérablement réduites !

Contenu inapproprié - Esprit critique

Il peut exister sur Internet des contenus nuisibles, dangereux ou inappropriés pour les enfants. Gardons à l'esprit que n'importe qui peut créer du contenu sur Internet, ce qui fait que l'opinion suivante ne s'applique pas : "C'est vrai ! J'ai vu ça sur Internet !"

- Lorsque nous recherchons des informations, nous vérifions la fiabilité du site web, l'identité de l'auteur, les références bibliographiques, la fréquence de mise à jour du site et, dans tous les cas, nous vérifions avec d'autres sources faisant autorité (livres, encyclopédies, enseignants, etc.).
- Il est important de toujours utiliser des sites web et des pages web adaptés à votre âge.
- Si nous repérons ou si quelqu'un nous envoie du contenu inapproprié, cela n'est jamais acceptable. Si cela se produit, nous bloquons l'accès de cet internaute, nous le disons à nos parents ou à un adulte auquel nous faisons confiance, et nous le signalons au service, le cas échéant, ou à SafeLine.

Séduction en ligne Pédopiégeage (Grooming)

Plus précisément, le terme « pédopiégeage » (grooming en anglais) fait référence à chaque comportement d'un internaute qui vise à inspirer de la confiance à un enfant afin d'avoir une rencontre secrète avec lui à des fins d'exploitation sexuelle.



- Il est important de faire très attention à qui nous acceptons comme « amis » et à qui nous parlons sur Internet.
- Nous utilisons les paramètres de confidentialité sur les sites web que nous visitons. Nous configurons les paramètres de manière à ce que tout le monde ne puisse pas voir notre profil ou nos photos.
- Il est facile de mentir sur qui l'on est vraiment sur Internet. Même si nous sommes en contact fréquent avec quelqu'un depuis longtemps et que nous pensons que nous le connaissons bien, nous nous rappelons que nous ne pouvons jamais savoir si quelqu'un dit la vérité sur Internet. Même si quelqu'un nous montre sa photo, cette photo peut être fausse. La même chose peut se produire avec la caméra !

Nous ne fixons pas de rendez-vous avec des personnes que nous ne connaissons pas vraiment, même si nous sommes devenus « amis » sur Internet. Une personne que nous n'avons jamais vue dans le monde réel reste étrangère!



Il s'agit de l'envoi de messages ou de photos provocant(e)s par téléphone mobile (SMS), par des services de messagerie instantanée (par exemple le chat) ou par des sites de réseaux sociaux.

Je me rappelle que...

- Le « sexting » peut avoir de graves conséquences juridiques, car il est illégal de produire et de distribuer des photos à caractère sexuel de mineurs
- Quelle que soit la confiance que j'accorde au destinataire, la photo ou le message que j'envoie par Internet ou par téléphone portable est hors de mon contrôle à jamais!
- La photo/la vidéo/le message peuvent être distribués à un nombre infini de personnes, trop rapidement, et il est très difficile d'en reprendre le contrôle !
- Je ne sauvegarde pas de photos sur mon téléphone ou en ligne que je ne voudrais pas que mes parents, mes professeurs, etc. voient.



Je réfléchis avant de
publier, de partager un
contenu personnel ou le
contenu de quelqu'un
d'autre sur Internet.



Co-funded by
the European Union

« Cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur. L'Union européenne se dégage de toute responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient. »